

Programme de soutien à la formation médicale indépendante de GSK



GlaxoSmithKline (GSK) a pour mission d'aider les gens à être plus actifs, à se sentir mieux et à vivre plus longtemps. Dans le cadre de cette mission, nous avons adopté un nouveau programme de soutien de la formation médicale indépendante offerte par des tiers. En effet, nous souhaitons donner à ceux qui œuvrent auprès des patients et aux spécialistes de la formation les moyens de collaborer et d'innover, de combler les lacunes en matière d'apprentissage chez les professionnels de la santé et les écarts de performance clinique, et d'atteindre des normes de pratique exemplaire fondées sur des données probantes afin d'améliorer la santé des patients.

Notre programme a pour vocation de financer des activités de formation axées sur les résultats dans les domaines thérapeutiques où existent un besoin pour les patients et un intérêt scientifique mutuel.

GSK soutient la formation médicale indépendante (FMI) sans aucun lien de dépendance; nous n'exerçons aucun contrôle ni aucune influence sur l'élaboration du contenu, la logistique, la sélection des enseignants, des conférenciers ou des participants et nous n'intervenons dans aucune de ces activités. La détermination du besoin en matière de formation, la conception des activités et leur évaluation sont réalisées en toute indépendance, et nous ne cherchons pas à connaître l'identité des bénéficiaires de la formation subventionnée.

Nous avons revu nos critères de sélection pour l'octroi des subventions à la formation et exigeons de la part des fournisseurs indépendants qu'ils démontrent que leurs programmes sont conçus pour améliorer la pratique des professionnels de la santé et la santé des patients en utilisant des données objectives pour mesurer ces améliorations. Conscients que tous les programmes sont conçus pour améliorer la connaissance clinique, nous concentrons nos ressources sur les activités les plus susceptibles de combler les écarts de performance clinique, d'améliorer la santé des patients et d'aider les gens à être plus actifs, à se sentir mieux et à vivre plus longtemps.

Vous trouverez dans ce document des renseignements sur la stratégie adoptée par GSK pour soutenir la formation médicale indépendante, qui vous permettront de mieux comprendre nos exigences relatives aux demandes de subvention à la formation, ainsi que des précisions sur la marche à suivre pour soumettre une demande.

Domaines thérapeutiques d'intérêt

Toutes les propositions soumises doivent concorder avec au moins un des domaines thérapeutiques de GSK présentés ci-dessous. GSK, à sa discrétion, évaluera et mettra à jour régulièrement ces catégories en fonction des changements apportés à sa gamme de produits. Les modifications ou mises à jour apportées à nos domaines thérapeutiques d'intérêt seront communiquées au moyen de ce document et publiées sur notre site Web.



Maladies respiratoires

Asthme
MPOC



Immunologie et maladies infectieuses

Programme de vaccination pour enfants et adultes

- Diphtérie
- Haemophilus influenzae de type B
- Hépatite A et hépatite B
- Grippe
- Rougeole
- Oreillons
- Neisseria meningitidis
- Coqueluche
- Poliomyélite
- Rotavirus
- Rubéole
- Streptococcus pneumoniae
- Tétanos
- Varicelle



Soins spécialisés

Lupus érythémateux disséminé (LED)

Les propositions peuvent porter sur plusieurs domaines thérapeutiques et couvrir plus largement chaque domaine, mais l'activité de formation doit être axée sur un ou plusieurs domaines thérapeutiques de GSK pour lesquels nous avons un produit approuvé. GSK ne financera pas les propositions portant sur des domaines thérapeutiques pour lesquels nous n'avons que des produits en cours de développement ou des produits non approuvés.

Fournisseurs de formation médicale indépendante admissibles

Les organismes suivants remplissent les conditions requises pour soumettre des demandes de subvention à la formation :



Organismes scientifiques ou professionnels



Associations professionnelles de médecins, de pharmaciens et d'infirmiers/infirmières



Groupes de défense des droits des patients, organismes axes sur les patients (p. ex. Services aux personnes âgées ou services communautaires)



Facultés d'université



Réseaux intégrés de santé et autorités sanitaires



Services ou divisions d'hôpitaux

Les organismes non admissibles comprennent les suivants :

- Professionnels de la santé (à titre individuel) ou petits groupes de travail composés de professionnels de la santé
- Fournisseurs de programmes de formation en ligne, maisons d'édition, agences de communication et autres entreprises semblables à but lucratif
- Organismes non canadiens

Les fournisseurs doivent être capables de concevoir et de mettre en œuvre des activités de formation de haute qualité à l'intention des professionnels de la santé. Ils sont encouragés à collaborer entre eux afin de tirer mutuellement profit de leur domaine de compétence respectif.

Afin d'être admissibles à l'octroi d'une subvention, les fournisseurs doivent être capables de mesurer un changement sur le plan des connaissances des professionnels de la santé ou l'atteinte d'un niveau de formation supérieur¹ qui se traduisent par des retombées à l'échelle régionale ou locale sur la

¹ Veuillez vous reporter à l'ouvrage de Moore D. E., *Journal of Continuing Education in the Healthcare Professions*, 2009, vol. 29, issue 1, pages 1-15

http://www.sacme.org/Resources/Documents/Virtual%20Journal%20Club/Moore_evaluation_article.pdf

performance des professionnels de la santé et la santé des patients. Les résultats qui pourraient être ainsi mesurés sont examinés plus en détail dans la section suivante.

Examen des demandes de subvention à la formation

GSK examinera toutes les propositions soumises en fonction de critères normalisés. Toutes les demandes de subvention à la formation doivent remplir les conditions suivantes :



Description du besoin de formation des professionnels de la santé

Les propositions doivent mettre en relief et viser à combler des lacunes de performance clinique documentées par des données probantes et ayant des répercussions sur la santé des patients dans les domaines thérapeutiques sélectionnés. Elles doivent inclure une évaluation de l'écart existant entre la pratique courante et les meilleures pratiques fondées sur des données probantes, qui cerne les besoins d'apprentissage des professionnels de la santé.

L'évaluation des besoins en matière de formation peut reposer par exemple sur des entrevues avec des experts, un sondage mené auprès de professionnels de la santé, un examen de la documentation scientifique évaluée par des pairs ou un consensus national.



Conception de l'activité de formation

Les activités doivent clairement définir des objectifs d'apprentissage mesurables et spécifiques qui correspondent bien au besoin de formation des professionnels de la santé cerné et le changement attendu sur le plan des connaissances ou de la pratique. Les activités proposées doivent inclure des présentations interactives et innovantes adaptées à l'auditoire visé et être conçues pour améliorer la connaissance, les compétences et la pratique des professionnels de la santé, et à terme, la santé des patients.

Elles doivent tenir compte des préférences d'apprentissage de l'auditoire visé; ce peut être plusieurs activités fondées sur le domaine d'apprentissage ou des activités d'apprentissage multidisciplinaires personnalisées.



Retombées de l'activité

Pour être admissibles à l'octroi d'une subvention, les propositions doivent inclure des mécanismes qui donnent une mesure objective du changement apporté sur le plan de la connaissance des professionnels de la santé (niveau 3 du modèle de Moore ci-dessous)² ou du changement apporté sur le plan de la pratique des professionnels de la santé ou de l'amélioration de la santé des patients (niveau supérieur à 3) de portée régionale ou locale.

| Retombées de l'activité | Description | Source des données |
|--------------------------------|---|--|
| Santé communautaire (niveau 7) | Le degré selon lequel les changements apportés au comportement des participants dans l'exercice de leur pratique modifient l'état de santé d'une communauté de patients | Mesure objective : données et rapports d'épidémiologie Mesure subjective : auto-évaluation de la communauté |
| Santé des patients (niveau 6) | Le degré selon lequel les changements apportés dans le comportement des participants dans l'exercice de leur pratique améliorent l'état de santé des patients | Mesure objective : mesures de l'état de santé des patients, dossiers des patients ou bases de données administratives Mesure subjective : auto-évaluation de l'état de santé des patients |
| Performance (niveau 5) | Le degré selon lequel les participants font ce que l'activité de FMC avait pour objectif de leur apprendre à mettre en œuvre dans le cadre de leur pratique | Mesure objective : observation de la performance en milieu de soins, dossiers des patients, bases de données administratives Mesure subjective : auto-évaluation de la performance |
| Compétence (niveau 4) | Le degré selon lequel les participants montrent, dans un contexte de formation, comment faire ce que l'activité de FMC avait pour objectif de leur apprendre à faire | Mesure objective : observation dans un contexte de formation Mesure subjective : auto-évaluation des compétences, de l'intention de changer |
| Savoir procédural (niveau 3b) | Le degré selon lequel les participants énoncent comment faire ce que l'activité de FMC avait pour objectif de leur apprendre à faire | Mesure objective : évaluation du savoir avant et après l'activité Mesure subjective : auto-évaluation des connaissances acquises |
| Savoir déclaratif (niveau 3a) | Le degré selon lequel les participants énoncent ce que l'activité de FMC avait pour objectif de leur apprendre à faire | Mesure objective : évaluation du savoir avant et après l'activité Mesure subjective : auto-évaluation des connaissances acquises |
| Satisfaction (niveau 2) | Le degré selon lequel les attentes des participants relatives aux objectifs et à la prestation de l'activité de FMC ont été satisfaites | Questionnaires remplis par les participants après l'activité de FMC |
| Participation (niveau 1) | Le nombre de médecins et d'autres personnes ayant participé à l'activité de FMC | Registres de présence |

Tableau adapté de Moore, D., JCEHP, 29³

² Veuillez vous reporter à l'article de Moore D. E., *Journal of Continuing Education in the Healthcare Professions*, 2009, vol. 29, numéro 1, pages 1-15

http://www.sacme.org/Resources/Documents/Virtual%20Journal%20Club/Moore_evaluation_article.pdf



Autres critères

Toutes les demandes de subvention seront évaluées en fonction de l'**exhaustivité et de la qualité** de leur contenu ainsi que de la capacité potentielle du projet à aider les patients à être plus actifs, à se sentir mieux et à vivre plus longtemps. En plus des sections ci-dessus, les fournisseurs doivent remplir les conditions suivantes pour que leur demande de subvention soit prise en considération :

- Les propositions doivent être libres de toute influence commerciale de la part de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie de la biotechnologie ou de l'industrie des dispositifs médicaux. Le contenu éducatif doit être juste et équilibré et ne promouvoir aucune marque ni aucun produit.
- Les propositions doivent expliquer comment les conflits d'intérêts seront cernés et résolus. Toute personne participant à l'élaboration de contenu éducatif doit divulguer toute relation financière pertinente entretenue avec une entité commerciale susceptible de créer un conflit d'intérêts. Les demandeurs qui omettraient de divulguer ou de résoudre des conflits d'intérêts connus seront disqualifiés.
- Le budget doit être établi en fonction de la juste valeur du marché et les postes affectés à des catégories appropriées.
- Les sujets ou les données sur les produits présentés dans le cadre du programme (ayant trait à des produits de GSK ou à des produits concurrents) doivent être conformes à l'indication approuvée des produits (y compris l'information sur la classe thérapeutique, le mode d'action ou le domaine thérapeutique).
- Le programme doit se dérouler au Canada.
- Les fournisseurs doivent se conformer à l'initiative de transparence de GSK. En effet, GSK divulgue publiquement toutes les subventions à l'éducation approuvées ayant été octroyées à des organismes de soins de santé.
- Les organismes bénéficiaires doivent fournir un résumé de l'enseignement dispensé et des retombées globales des activités de formation. GSK Canada se réserve le droit de publier ces résumés sur son site Web.
- L'aide financière et tout autre don ou subvention octroyés par GSK ne doivent pas totaliser plus de 25 % du financement total reçu par le bénéficiaire durant une année civile.



Restrictions en matière de financement

Une subvention à l'éducation ne peut être :

- accordée ou proposée en échange de la prescription de médicaments ou d'un engagement à continuer de prescrire des médicaments;
- accordée à des fins de promotion d'un produit, directement ou indirectement;

³ Moore, D. Activities in Achieving Desired Results and Improved Outcomes: integrating planning and assessment throughout learning activities: 'TABLE 1. Comparison of an Expanded Outcomes Framework with the Original Framework for Planning and Assessing CME', *Journal of Continuing Education for Healthcare Professions*, 2009, (29), numéro 1, p. 3.

-
- accordée pour payer des services rendus à GSK;
 - qualifiée d'« inconditionnelle » étant donné les restrictions susmentionnées;
 - utilisée comme subvention à la recherche;
 - accordée afin de soutenir financièrement des professionnels de la santé dans l'exercice normal de leurs fonctions ou de payer leurs frais professionnels usuels (p. ex. équipement ou fournitures utilisés pour la prestation de services facturables);
 - accordée pour l'achat d'équipement médical ou le financement d'une dépense en immobilisations.

Les activités suivantes ne sont pas admissibles au programme :

- Préparation des résidents aux examens d'obtention de permis d'exercice
- Appui d'un professionnel de la santé pour qu'il assiste à des congrès locaux (au Canada) et à l'étranger
- Préceptorats entre professionnels de la santé

Remarque : GSK ne peut accorder son soutien à des événements ou des activités qui ont déjà eu lieu.

Soumission des demandes

Veillez consulter notre site Web <http://ca.gsk.com/en-fr/healthcare-professionals/independent-medical-education> pour obtenir des renseignements sur les dates limites de soumission des demandes.

Les décisions relatives aux demandes de subvention seront rendues à la suite de la clôture de la série d'octrois.



Lisez toutes les sections de ce document pour vous assurer que vous remplissez les conditions requises pour déposer une demande de subvention.



Remplissez la liste de contrôle ci-dessous :

- Votre organisme est un fournisseur de formation médicale indépendant admissible selon les critères établis par GSK.
- La proposition porte sur l'un des domaines thérapeutiques d'intérêt déterminés par GSK pour l'année de financement en cours.
- La demande de subvention répond aux critères suivants :
- L'activité de formation a été mise au point sans aucune influence commerciale et son contenu est juste, équilibré et non promotionnel.
- Les sujets ou les données sur les produits présentés dans le cadre du programme (ayant trait à des produits de GSK ou à des produits concurrents) doivent être conformes à l'indication approuvée des produits (y compris l'information sur la classe thérapeutique, le mode d'action ou le domaine thérapeutique).
- Les conflits d'intérêts ont été cernés et divulgués.
- Le budget est habituel, ventilé et les postes sont alloués à des catégories appropriées.
- Le fournisseur accepte de se conformer aux exigences de transparence de GSK.
- Le fournisseur consent à fournir un résumé de l'enseignement dispensé et des répercussions globales de l'activité de formation.
- Le fournisseur peut attester que le financement demandé (ajouté à toute autre subvention accordée par GSK) ne représente pas plus de 25 % du financement total reçu par le bénéficiaire pendant l'année civile en cours.
- L'initiative doit se dérouler au Canada.
- La proposition comprend une évaluation du besoin de formation fondée sur des données probantes.
- La proposition comprend le détail de la conception de l'activité de formation, incluant les objectifs d'apprentissages.
- La proposition doit inclure des mécanismes permettant de mesurer les retombées de l'activité de formation qui répondent aux critères de financement de GSK.
- L'activité de formation ne débute pas avant 8 semaines après la date limite de soumissions des demandes de la série d'octrois en cours.
- L'auditoire cible est composé de professionnels de la santé.
- Le programme n'offre aucun avantage commercial ni aucune occasion d'affaires aux commanditaires*

**Si le but de la demande de commandite est d'offrir des avantages commerciaux, quels qu'ils soient (p. ex. des stands ou une inscription gratuite à un congrès) en échange de la commandite, la demande doit être évaluée par l'équipe responsable des commandites de conférence et envoyée à la boîte courriel de l'équipe : ca.conference-sponsorship@gsk.com. Ce formulaire ne doit pas être rempli.*



Remplissez le formulaire de demande et joignez-y les données requises pour démontrer que les critères ont été remplis.



Envoyez la demande par courrier électronique : ca.medical-education@gsk.com

Merci de l'intérêt que vous portez à ce programme